

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
19 octobre 2023

PUBLIE LE : 09 NOV. 2023

Délibération n°231019-3 : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le douze octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Carole BUHOT, Ingénieur valorisation des déchets VALOSEINE
Monsieur Béranger LAVAILL, Ingénieur valorisation des déchets VALOSEINE
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS (RPQS)

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-17-1 selon lequel le Président doit présenter en comité, au plus tard le 30 juin, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public ;

VU l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance du 19 octobre 2023 ;

CONSIDERANT le fait que VALOSEINE dispose de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés, un rapport portant sur ce service a été établi, joint à la présente délibération ;

CONSIDERANT la présentation du rapport au comité, réalisée par Carole BUHOT, ingénieur traitement des déchets et la société NALDEO, Assistante à Maîtrise d'Ouvrage ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des informations contenues dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers pour l'année 2022.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **09 NOV. 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **09 NOV. 2023**

Michel LEPERT
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal